

Journée internationale droit de l'enfant

Mercredi 20 novembre 2024

Le 20 novembre, nous célébrerons la journée internationale des droits de l'enfant. L'occasion de valoriser les actions éducatives menées par les services municipaux de la Ville.



35ème anniversaire de la journée internationale de l'enfant

Créée le 20 novembre 1989 par les Nations Unies, la convention relative aux droits de l'enfant permet de mettre en avant quatre principes : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de vivre et de survivre et le respect des opinions de l'enfant.

Afin de célébrer cette date et de mettre en avant les droits de l'enfant, les différents centres de loisirs ainsi que le conseil communal des enfants ont mis en place différentes actions éducatives : des grilles de mots fléchés et mêlés, des puzzles sensoriels sur les droits de l'enfant et un jeu de quizz ainsi qu'un memory leur permettant de mieux connaître leurs droits.

Durant cette journée, nous ferons également appel à leur créativité avec la création d'une chanson ou d'un poème sur le thème du jour, d'une roue des droits avec des images pour les maternelles et d'un jeu de société ainsi que d'un castelet afin de créer des scènes en rapport avec les droits de l'enfant.

Cette journée sera donc l'occasion de favoriser la compréhension de leurs droits, d'identifier avec eux la mise en œuvre ou non de ces droits et de développer leur implication dans l'exercice de leurs droits.

Avec le soutien du centre E.Leclerc de Villeparisis, les enfants se sont mobilisés pour proposer des animations dans la galerie du Centre commercial :

- panneau village des droits de l'enfant
- grande banderole dessin des droits
- puzzles sensoriel droits de l'enfant
- quizz vrai/faux
- création d'un jeu de société (memory, domino)
- création d'une structure en 3D
- réalisation d'une chanson et d'un poème

Infos pratiques

Cette date a été choisie par le Parlement en 1995 afin de commémorer l'adoption par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies du texte de la Convention relative aux droits de l'enfant, le 20 novembre 1989. Entrée en vigueur en France dès 1990, cette convention internationale, qui consacre notamment la notion d'intérêt supérieur de l'enfant, décline les différents droits que les pays signataires s'engagent à reconnaître aux moins de dix-huit ans, en fixant des normes en matière de soins, de santé, d'éducation et de services juridiques, civils et sociaux. La convention institue l'enfant « sujet de droit », bouleversant la conception traditionnelle de l'enfant « objet de droit ».

Le Défenseur des droits, autorité constitutionnelle indépendante, est notamment chargé de défendre et de promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant consacrés par la loi ou par un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France (loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits). Dans ce cadre, le Défenseur des droits est chargé de veiller à l'application de la Convention des droits de l'enfant (CDE).

Liens utiles

[Journée internationale des droits de l'enfant - Education nationale](#)